
REGLEMENT COMPLET
JEU CONCOURS du 06 mars au 06 avril 2025
« Votez pour la couverture de l'année »

ARTICLE 1 – Société organisatrice

Lagardère Travel Retail France SNC - au capital de 18.060.980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°542 095 336, domiciliée au 4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret Cedex, représentée par Madame Marie GARINOIS, en sa qualité de Directrice de la Communication, organise du 06 mars 2025 au 06 avril 2025 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat avec tirage au sort appelé « Votez pour la couverture de l'année » (ci-après dénommé (le « Jeu »)).

Le Jeu est organisé au sein des points de vente RELAY (ci-après dénommés les « **Points de vente participants** ») dont la liste est détaillée en annexe 1, en France métropolitaine et dans les DOM TOM, pour le compte de l'enseigne RELAY, depuis le site dédié à ce jeu : <https://www.relay.com/prix-sepm-2025/>

Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

La participation à ce Jeu implique le respect du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La Société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du Jeu. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations. De manière générale, le non-respect du présent règlement entraîne la nullité pure et simple de la participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé par voie d'affichage dans les Points de vente participants au Jeu, ainsi que sur les réseaux sociaux <https://www.relay.com/prix-sepm-2025/> du 06 mars 2025 au 06 avril 2025 minuit inclus, date de fin du Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice s'efforcera d'en informer les participants.

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Principe du Jeu et modalités de participation

Les participants devront :

1. Se rendre sur le site internet du Jeu (<https://www.relay.com/prix-sepm-2025/>) qui sera indiquée sur les supports d'annonce du Jeu ;
2. Voter pour la couverture de leur choix (parmi la sélection des couvertures proposées).

4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au Jeu non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, ou enregistrée après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Les trois (3) gagnants seront tirés au sort d'ici le 31 juillet 2025 et seront contactés par email pour les en informer. En retour, ils devront indiquer leurs coordonnées postales dans un délai de dix (10) jours pour que leur lot soit adressé sous un délai maximum de trente (30) jours. Sans réponse de leur part passé ce délai de dix (10) jours, leur lot sera remis en jeu.

ARTICLE 6 – Lots mis en jeu

6.1. Dotations mises en jeu

- Trois (3) iPhones 16 d'une capacité de 128 go chacun et d'une valeur unitaire de 923 € TTC.

6.2. Remise des lots

Chaque gagnant recevra son lot par courrier postal à l'adresse qu'il aura communiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de réception de leur adresse postale.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

6.3. Précisions relatives au lot

Le lot est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échanges du lot gagné. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice n'est pas fabricant des lots et n'assume aucune responsabilité contractuelle relative à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou d'usage et de jouissance des lots attribués. La Société organisatrice n'est pas responsable des pertes des lots durant leur acheminement par le transporteur jusqu'aux gagnants.

Instagram se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux. Ce réseau social n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet ou de toute autre connexion technique.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du Jeu.

Les destinataires de vos données sont les services de la Société organisatrice, y compris leurs sociétés affiliées, partenaires, sous-traitants, prestataires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 et par l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 relatifs à la protection des individus quant au traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante en précisant les références exactes du Jeu, en identifiant les données concernées, et en joignant la copie d'un titre d'identité en cours de validité : <https://app.witik.io/fr/form/ltrf/exercice-de-droit>

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation. Les coordonnées de notre Délégué à la protection des données sont les suivantes : <https://app.witik.io/fr/form/ltrf/exercice-de-droit>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

9.3 Consultation

Le règlement complet est consultable sur <https://www.relay.com/prix-sepm-2025/reglement.pdf> et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 9.2 ci-dessus, avant la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 10 – Remboursement des frais

Le timbre de demande de règlement pourra être remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) sur simple demande conjointe à l'envoi initial.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de Jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de cinq (5) minutes, au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la Société organisatrice accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du fournisseur d'accès internet du mois concerné, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de la ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, et de la date et l'heure de la connexion.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) en vigueur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 31 juillet 2025 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Annexe 1 : Liste des Points de vente participant au Jeu

Point de vente

324228 PARIS MONTP H1 V11 SNCF
323188 PARIS LYON H2 SNCF
822040 ORLY 3 D RELAY ZSCH
325266 PARIS NORD VOIE 19 SNCF
322172 PARIS EST CENTRAL SNCF
340695 LYON P-DIEU BERAUDIER SNC
323121 PARIS LYON H1 VOIE A SNCF
324244 PARIS MONTP H1 V24 SNCF
340679 LYON P-DIEU VILLETTE SNCF
341446 RENNES NIVEAU 2 SNCF
340182 BORDEAUX NIV 0 SNCF
813020 CDG2 BD RELAY MONOP ZSCH
373415 NANTES RELAY ZP
321034 PARIS AUSTERLITZ SNCF
373233 LYON RELAY T1 ZR
341636 STRASBOURG HALL CENT SNCF
326215 PARIS ST-LAZ VOIE 1 SNCF
323154 PARIS LYON H1 VOIE N SNCF
340836 MARSEILLE VOIE A SNCF
340554 LILLE FLAND BUISSES SNCF
326280 PARIS ST-LAZ BILLET SNCF
373449 NICE RELAY T2 ZP
340174 BORDEAUX NIV -1 SNCF
323337 PARIS LYON H3 CHALON SNCF
342717 AVIGNON COURTINE TGV
341164 NANTES NORD SNCF
340067 ANGERS SNCF
373605 MARSEILLE RELAY T2 ZR
326298 PARIS ST-LAZ SPP SNCF
341693 TOULON SNCF
341842 TOURS SNCF
817050 CDG2 F1 RELAY ZSCH
373746 TOULOUSE RELAY STD HC ZR
323378 PARIS LYON H3 BERCY SNCF
324285 PARIS MONTP H1 NIV.A SNCF
340471 GRENOBLE SNCF
340927 METZ SNCF
340562 LILLE EUROPE SNCF
824070 ORLY 4 RELAY MONOP DY ZSD
822020 ORLY 2 BOX 1 RELAY ZSCH

324277 PARIS MONTP H1 MOUCH SNCF
821010 ORLY 1 A RELAY ZP
340570 LILLE FLAND CENTRAL SNCF
817060 CDG2 F2 RELAY ZSCH
340992 MARSEILLE VOIE N SNCF
341743 TOULOUSE HALL 2 SNCF
373548 NICE RELAY T2 MODULE 2 ZR
341537 ROUEN SNCF
814020 CDG2 E RELAY ZP
822030 ORLY 3 RELAY ZP
340844 MARSEILLE VOIE J SNCF
340448 DIJON SNCF
817010 CDG2 F RELAY ZP
341115 NANCY HALL THIERS SNCF
824060 ORLY 4 F RELAY ZSD
340760 LYON PERRACHE SNCF
325159 PARIS NORD VOIE 3 SNCF
349571 VALENCE TGV
341214 NICE SNCF
373258 LYON RELAY T1 ZP
341016 MONTPELLIER NIV 1 SNCF
333336 MASSY TGV
348714 ST-PIERRE DES CORPS SNCF
373175 MARSEILLE RELAY T1 SCH ZR
814100 CDG2 E K JETEE RELAY ZSD
373290 MARSEILLE RELAY T1 ZP
373167 BEAUVAIS RELAY TRIB T2 ZR
815050 CDG2 E L NORD RELAY ZSD
330290 ASNIERES SNCF
816010 CDG2 E HALL M RELAY ZSD
341206 NANTES SUD SNCF
341263 NIMES VILLE SNCF
322289 PARIS EST ALSACE SNCF
341057 MULHOUSE SNCF
325373 PARIS NORD EUROSTAR SNCF
343905 CHAMBERY SNCF
343673 CANNES SNCF
813010 CDG2 BD RELAY ZP
330563 BECON LES BRUYERES SNCF
373522 NICE RELAY T1 HA SCH ZR
822010 ORLY 2 C RELAY ZP
373696 TOULOUSE RELAY ZP
373126 BORDEAUX RELAY BILLI ZR
373621 NANTES RELAY H3 ZR
373050 MULHOUSE RELAY ZP

334441 ROISSY 2 TGV
331306 CHESSY TGV
340356 CLERMONT FERRAND SNCF
341768 TOULOUSE HALL 1 SNCF
348789 ST-RAPHAEL SNCF
814090 CDG2 E K RELAY MONOP ZSD
344226 COLMAR SNCF
312199 LYON BOISSY 1 RER
323501 PARIS GARE BERCY SNCF
821020 ORLY 1 A RELAY ZSCH
815040 CDG2 E L SUD LASTM ZSD
373100 BORDEAUX RELAY HA ZP
323279 PARIS LYON DIDEROT SNCF
374116 NICE RELAY T2 MODULE 1 ZR
373134 BORDEAUX RELAY HB ZP
824030 ORLY 4 NIV 1 RELAY ZP
331728 LA DEFENSE NIVEAU 3 SNCF
341542 MONTPELLIER SDF CENT TGV
340802 LE MANS NORD SNCF
342295 ANGOULEME SNCF
341487 RENNES NIVEAU -1 SNCF
373795 MARSEILLE RELAY T1 NAT ZR
342169 ANNECY SNCF
340620 LIMOGES SNCF
811050 CDG1 SAT 3 RELAY ZSD
341362 PERPIGNAN SNCF
312512 LYON ECHANGES RER
373217 LILLE RELAY ZP
349613 VANNES SNCF
325637 P-NORD MEZZ SUD
348052 LA ROCHELLE SNCF
324350 PARIS MONTP HALL 2 SNCF
818020 CDG2 G RELAY ZSCH
340315 CAEN SNCF
340268 BREST SNCF
322214 PARIS EST VOIE 25/26 SNCF
373456 NICE RELAY T1 ZP
346262 LORIENT SNCF
348359 ST-BRIEUC SNCF
819020 CDG3 RELAY ZP
348649 ST-MALO SNCF
347484 POITIERS SNCF
311258 DENFERT MASSY TETE RER
330452 AULNAY SOUS BOIS SNCF
340018 AMIENS SNCF

347021 NARBONNE SNCF
342956 BAYONNE SNCF
821060 ORLY 1 B RELAY ZP
341343 ORLEANS SNCF
312918 CHATELET SALLE ECHANGES
342048 AGEN SNCF
373373 MONTPELLIER RELAY TRIB ZP
341404 REIMS SNCF
342626 AURAY SNCF
344473 DAX SNCF
325258 PARIS NORD GL N-1 SNCF
822050 ORLY 3 D RELAY ZSD
821050 ORLY 1 B RELAY ZSCH
342527 ARRAS SNCF
340611 LYON P-DIEU POMPIDOU SNCF
340190 BORDEAUX BELCIER SNCF
324455 PARIS MONTP H1 NIV.B SNCF
341244 NIMES PONT-DU-GARD TGV
819040 CDG3 RELAY ZSD
811040 CDG1 SAT 1 RELAY ZSD
341586 ST ETIENNE SNCF
812040 CDG2 C RELAY ZSD
340655 LYON P-DIEU FNAC SNCF
349753 VICHY SNCF
335638 VERSAILLES CHANTIERS SNCF
312413 LA VARENNE RER
813030 CDG2 B RELAY ZSD
342246 LES AUBRAIS SNCF
342709 AVIGNON VILLE SNCF
312751 RELAY LA DEFENSE RER
347419 PAU SNCF
811010 CDG1 RELAY ZP
374161 BREST RELAY ZP
343277 BLOIS SNCF
349597 VALENCIENNES SNCF
373715 MONTPELLIER RELAY B&CO ZR
340828 LE MANS SUD SNCF
312363 RELAY SAINT-GERMAIN RER
373613 STRASBOURG RELAY MINUT ZP
373092 BEAUVAIS RELAY T1 ZP
342658 BELLEGARDE SNCF
343350 BOURGES SNCF
335646 VERSAILLES RIVE D. SNCF
341008 MONTPELLIER NIV 0 SNCF
824040 ORLY 4 JETEE 1 RELAY ZSD

329219 BIBLIOTHEQUE FM SNCF
343376 BOURG-ST-MAURICE SNCF
312181 FONTENAY SOUS BOIS RER
343491 BRIVE SNCF
347125 NEVERS SNCF
373735 BIARRITZ RELAY AELIA ZR
345862 LE HAVRE SNCF
346874 MORLAIX SNCF
373925 TOULOUSE RELAY HC ZR
343027 BEZIERS SNCF
346121 LIBOURNE SNCF
342215 ANTIBES SNCF
343396 BOURG EN BRESSE SNCF
347740 QUIMPER SNCF
312924 RELAY FNAC AUBER
373308 MARSEILLE RELAY T1 INT ZR
312074 HUBIZ CHAMPIGNY RER
345261 VALENCE VILLE SNCF
345054 GUINGAMP SNCF
345063 HENDAYE SNCF
332072 ERMONT EAUBONNE SNCF
301672 ROSA PARKS SNCF
349480 TROYES SNCF
340050 BELFORT-MONTBELIARD TGV
340200 MACON VILLE SNCF
346148 LISIEUX SNCF
341123 NANCY HALL REPUB SNCF
340638 LORRAINE LOUVIGNY TGV
346085 LAVAL SNCF
373431 RENNES RELAY TRIBS ZP
334132 POISSY SNCF
348664 ST-NAZAIRE SNCF
332452 GAGNY SNCF
342642 AURILLAC SNCF
344036 CHATEAUROUX SNCF
331330 CHOISY-LE-ROI SNCF
331041 CHANTILLY SNCF
345884 VIERZON SNCF
333369 MELUN SNCF
346760 MONTCHANIN LE CREUSOT TGV
811100 CDG1 SAT 6 RELAY ZSCH
330786 BONDY SNCF
334219 PONTOISE SNCF
325530 NORD MEZZ RELAY
373472 NICE RELAY T1 HB INT ZR

819030 CDG3 RELAY ZSCH

340100 BESANCON TGV

343038 BELFORT VILLE SNCF

344499 DIEPPE SNCF

348912 SARREBOURG SNCF

343996 CHARTRES SNCF

334557 ST CLOUD SNCF

331546 COMPIEGNE SNCF

342485 ARLES SNCF

349282 THIONVILLE SNCF

341412 REIMS CHAMPAGNE TGV

305714 RELAY ESPLANADE DE LA DEF

304204 OPERA 2 METRO